

ICANN68 | Forum de politiques virtuel – Séance sur les politiques d’At-Large : candidats aux nouveaux gTLD : élargissement du cercle
Mardi 23 juin 2020 – 15h00 à 16h30 MYT

YEŞİM NAZLAR : Cette séance va maintenant commencer. Nous allons également lancer l’engagement. Merci beaucoup.

Bonjour ou bonsoir à vous toutes et à vous tous. Bienvenue à cette séance sur les gTLD, élargir le cercle. Nous sommes le 23 juin à 7h00 UTC. Je m’appelle Yeşim Nazlar du personnel de l’ALAC et je vais gérer la participation à distance.

Veillez noter que cette séance est enregistrée et que nous suivons les normes de comportement de l’ICANN.

Nous n’allons pas faire l’appel aujourd’hui puisque nous sommes à l’ICANN68, mais nous prenons note des personnes qui sont présentes.

Durant cette séance, les questions ou commentaires seront uniquement lus s’ils sont soumis en anglais et s’ils sont soumis dans l’endroit nécessaire pour cela. Je serai chargée de lire les questions. Si vous voulez poser des questions ou effectuer un commentaire verbalement, levez la main s’il vous plaît et on vous demandera de prendre la parole. À ce moment-là, vous pourrez allumer votre micro et prendre la parole. Veuillez indiquer votre nom, la langue que vous allez parler si vous parlez une langue autre que l’anglais.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Notez que cette séance inclut l’interprétation en français et en espagnol. Pour entendre l’interprétation, vous aurez besoin de télécharger l’application pour l’interprétation. Plus d’informations se trouvent sur le programme. Il y a des instructions également dans le chat que je vais placer une nouvelle fois. Nous avons tous les détails sur la page wiki de l’ICANN68 ; je vais mettre également le lien sur le chat.

Je vous rappelle de parler lentement et clairement pour avoir une interprétation précise. Et merci de bien indiquer votre nom à chaque fois que vous prenez la parole.

Ceci dit, je vais maintenant donner la parole à Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim.

Je m’appelle Olivier Crépin-Leblond, je suis un des coprésidents de ce groupe de travail consolidé sur les politiques. Et on se réunit tous les mercredis, donc on est un petit peu en avance aujourd’hui ; c’est comme si on était à une réunion. On n’est que mardi, mais bienvenue à toutes et à tous.

Je vois que vous êtes des quatre coins du monde. Peut-être qu’il y a un petit retard sur ma vidéo. J’ai des problèmes en France avec ma connexion internet. Je m’en excuse.

Ce qui est intéressant, c’est que nous allons élargir le cercle. Nous parlons d’élargir le cercle des candidats pour des nouveaux gTLD.

Nous avons souvent eu de grosses entreprises avec beaucoup d’argent qui avaient des enregistrements de noms de domaine de premier niveau mais là, on essaie d’élargir le cercle avec des candidats qui soient différents, qui ne soient pas uniquement de grosses entreprises. Donc nous effectuons des efforts pour élargir le cercle.

Nous avons un programme dont nous allons parler aujourd’hui sur les dossiers de candidature. Nous allons parler également de ce type de candidature. Nous allons parler de la manière dont on peut soutenir les candidats aux nouveaux gTLD, parce que nous avons noté qu’il y avait véritablement des préjugés, des partis pris à l’ICANN par rapport aux candidats qui venaient de minorités, de communautés. Pour Microsoft, pour les grosses entreprises, c’était beaucoup plus facile. Est-ce que les bureaux d’enregistrement peuvent faire la même chose ? Est-ce que les ISP peuvent faire la même chose ? Ce que nous allons faire aujourd’hui, c’est de parler un petit peu de toute ce problématique et voir si nous pouvons trouver des solutions ensemble.

Pour nous aider aujourd’hui, nous allons avoir des personnes qui ont déjà déposé des dossiers de candidature pour des nouveaux gTLD. Nous allons parler de ce groupe également qui parle des procédures ultérieures et qui essaie de créer des règles pour la prochaine série et pour ce guide de candidature aux nouveaux gTLD que nous aurons pour la prochaine série. Nous allons parler un petit peu de tout cela aujourd’hui, parler de cette mise à jour du guide de candidature aux nouveaux gTLD.

Nous avons Edmon Chung, qui va nous parler un petit peu de l’expérience .kids. Lors de la dernière série, la fondation .kids avait déposé un dossier de demande. Nous allons parler de .music également avec Constantine Roussos. Nous allons parler de ces succès, pourrait-on dire. Ils vont nous parler de leur expérience et ensuite, nous allons avoir Christa qui va nous parler du soutien aux candidats aux nouveaux gTLD. C’est un programme de soutien aux candidats qui existe.

Et Justine Chew – la dernière mais non la moindre – va nous parler de l’évaluation de la priorité communautaire. Justine Chew a effectué beaucoup de travail et a beaucoup participé au groupe de travail des procédures ultérieures. Et à chaque semaine, elle présentait de nouveaux éléments à At-Large, au CPWG. Et vraiment, elle nous a fait de nombreuses présentations sur la situation, sur les améliorations que l’on peut apporter et sur le travail que l’on peut faire à At-Large. On a énormément d’informations grâce à Justine et elle sera en mesure de les partager avec nous.

Ensuite, je l’espère – et je prends un petit peu trop de temps moi-même – nous aurons le temps de débattre un petit peu de tout cela. Je sais que nous sommes en mode webinaire, c’est un petit peu plus difficile mais vous pouvez mettre vos questions et commentaires sur le chat, on essaiera d’y répondre de cette manière.

Sans plus attendre, nous allons donner maintenant la parole à Edmon Chung de la fondation .kids. Il va nous présenter les défis qu’il a

rencontrés lorsqu’il a été candidat pour un nouveau gTLD lors de la dernière série. Sans plus attendre, Edmon, vous avez la parole.

EDMON CHUNG :

Merci beaucoup Olivier.

Je suis de .asia, mais je vais parler en fait de mon expérience avec la communauté de .kids. Je vais parler un petit peu de l’expérience de .spa. C’était un dossier déposé par une communauté. Je suis très heureux d’être le premier à m’exprimer. Je vais vous parler un petit peu de ce programme et de ces candidatures pour les nouveaux gTLD.

Je crois que ce processus pour les gTLD, ce qu’il faut noter, c’est que pour le programme de soutien aux candidats, il est très clair qu’il n’y a pas assez de sensibilisation. Il y a eu seulement trois dossiers qui sont arrivés et un seul dossier de candidature a été obtenu et c’était .kids, celui que l’on soutenait.

Il y a une aversion en fait par rapport aux personnes qui utilisaient un petit peu le système. Et vraiment, il y avait un système de disqualification pour les candidats qui ont demandé un soutien et qui voulaient passer par ce programme de soutien aux candidats, mais qui ne l’ont pas obtenu. Ce que je voulais dire, c’est qu’il y a des personnes qui ont passé beaucoup de temps pour déposer des dossiers solides et qui ont répondu à de très nombreuses questions, ce qui était nécessaire. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails, mais je crois qu’on doit améliorer les choses.

Premièrement, ce concept que vous devez être assez pauvre, avoir assez de besoins pour gérer un registre ou pour avoir les moyens pour être en mesure d’opérer un registre. Vous avez des notes qui ne sont pas toujours très bonnes d’un côté ou d’un autre : soit vous êtes trop pauvre, pas assez pauvre ou pas assez riche. Véritablement, en fin de compte, un candidat va devoir dépendre des acteurs existants. Ils vont avoir le soutien de la communauté de l’ICANN, de l’industrie du DNS, d’entités vraiment solides qui pourront les aider, qui vont dire : « Je suis trop pauvre, je n’ai pas les besoins mais je peux dépendre d’autres pour, par exemple je ne sais pas, .asia ou bien d’avoir des opérateurs de registre qui m’aident ou quoi que ce soit. » Vous gagnez des points ou vous en perdez, quelle que soit votre situation. Cela me paraît véritablement être un problème et c’est connu pour ne pas élargir le cercle. C’est un domaine important à noter.

Encore dans le système de notes, c’est lié à que j’ai dit tout à l’heure, il y a un système qui inclut des points qui sont exclusifs mutuellement. Il y en a un qui dit que si vous êtes une petite entreprise, vous recevez un point, si vous êtes une entreprise caritative, vous avez un point. Donc encore, le système de note est compliqué.

Au lieu de faire cela, du moins pour ce système, les points devraient être combinés, que ce soit celui-là ou celui-là, mais que ce ne soit pas un système de notes qui soit séparé. Ainsi, vous ne pourriez pas perdre des points d’un côté ou d’un autre. C’est quelque chose qui est très intéressant.

D’un autre côté, il y a un manque de soutien pour les frais de candidature. Le groupe qui a créé ce programme de soutien, leur rapport incluait un nombre d’autres systèmes de soutien post-candidature : réduction des prix, réduction des frais, etc. Ces choses n’ont jamais été mises en œuvre au départ parce qu’elles devaient être lancées et ils n’ont pas eu assez de temps. Personne n’est revenu là-dessus et personne n’a mis ce programme en œuvre. Ce sont des choses qui causé de sérieux problèmes.

Je voulais vous montrer sur cette diapositive les informations donc je veux parler tout à l’heure. Il s’agit du programme de soutien aux candidats. Alors que nous allons vers le CPE, .kids a participé. Et comme je l’ai souligné sur la diapositive, les directives CPE ont été publiées en septembre 2013. Et si vous vous rappelez bien, le processus de candidature a commencé en 2012. Cela veut dire que les candidatures ont été soumises avant que les évaluations soient créées.

Vous voyez, c’est une situation intéressante. Ce que vous voyez ici, cela a été créé en mars 2013. Avec .kids, il y avait un élément qui disait que si vous étiez un candidat communautaire, vous étiez évalué en tant que tel pour être sûr que vous ne disiez pas justement ou seulement : « C’est une candidature communautaire. »

Dans ce cas, en mars 2013, .kids est passé et cela, basé sur l’évaluation en tant que candidat communautaire pour un gTLD. Plus tard, quand les directives ont été créées, en septembre, beaucoup de choses ont

donc changées à ce moment-là. Passez à la prochaine diapositive s’il vous plaît.

Ce qui est intéressant, c’est qu’à l’époque, beaucoup de nouvelles personnes rejoignaient l’ICANN, beaucoup d’équipes rejoignaient l’ICANN et mettaient en application des politiques. Et ces gens-là étaient nouveaux à l’ICANN. Je ne sais pas s’ils étaient vraiment familiers avec les démarches de l’ICANN à l’époque. Beaucoup de choses n’ont pas été faites en accordance avec les candidatures comme il était prévu au départ.

Ces programmes devaient élargir encore une fois le cercle pour que les gens puissent joindre l’industrie du DNS et la communauté de l’ICANN. Mais en réalité, il faut qu’il y ait beaucoup de personnes incluses dans la communauté de l’ICANN ou qui ont le support de l’ICANN avant de pouvoir passer à travers toutes ces démarches.

J’ai souligné sur l’écran certaines de ces conditions. Voilà, c’est un exemple des directives du CPE et comment elles ont changé dans le guide de candidature.

Dans l’évaluation des priorités communautaires, on devait démontrer que la communauté était organisée. Donc le guide mentionnait « organisé » et cela impliquait qu’il y ait au moins une entité qui était dédiée à soutenir la communauté. Dans les directives CPE, cela a changé. Il y avait la mention d’une entité qui soit complètement dédiée à toute la communauté. Donc il fallait qu’il y ait une entité qui soit mondiale pour pouvoir obtenir l’approbation.

Vous voyez les directives étaient donc différentes. Il n’y avait pas d’entités qui étaient gérées par la communauté. Bien sûr, il y avait beaucoup de communautés qui soutenaient les droits des enfants, etc. puisque c’est ce que nous faisons à .kids. Donc c’était une situation intéressante et les choses ont changé après la solution dans candidatures.

Ensuite, les requêtes de changement ont été refusées. Il y avait des choses qui avaient été soumises et qui ont été refusées. Mais les entités à but lucratif elles-mêmes avaient la permission de mettre à jour leur candidature. C’est intéressant. Passons à la prochaine diapositive s’il vous plaît.

Une des questions clés est celle-ci. Il y a eu un problème avec le jeu. On a vu que c’était un avantage économique pour le soutien des candidatures ou pour le soutien CPE. Vous gagnez un avantage énorme par rapport à d’autres personnes et vous avez vu que systématiquement, ces candidatures ont été poussées. Bien sûr, dans les politiques, c’est comme cela que les choses étaient mises en place. Il y a donc un besoin d’amélioration pour aider les candidats. Il faut travailler sur les frais, sur les coûts, il faut qu’il y ait des évaluateurs qui soient communautaires, du moins des évaluateurs de l’ICANN parce que ces personnes représentent l’esprit du programme en lui-même. Il ne faut pas que tous les candidats soient punis.

L’intention, je pense, est de soutenir plus de gTLD qui sont basés sur la communauté et il ne faut pas donner une préférence aux candidats qui sont plus riches. Si on pouvait ajuster le guide de candidature pour

mieux servir la communauté, pourquoi pas. Si on peut ajuster cette démarche de candidature et qu’elle puisse correspondre mieux à la communauté pour pouvoir servir cette communauté. Je pense que ce serait la chose à faire.

Ce processus de CPE n’incluait pas de membres de la communauté de l’ICANN dans le panel. Cela devrait être le cas. L’interaction avec les panelistes devrait être importante parce que maintenant, il s’agit d’un envoi de candidature et il y a juste des échanges par texte. Un panel adéquat pourrait, bien sûr, mieux juger la candidature.

Ce qu’on a vu avec .spa par rapport à .kids est très différent. L’expérience a été complètement différente. Le .spa est une association de commerces pour les spa à travers le monde. Pour nous, cela a été surprenant. Le .kids qui traite des droits des enfants dans la communauté n’a pas gagné le CPE.

Une des chose que je voulais ajouter aussi, c’est que nous parlons toujours d’élaboration de politiques et de mise en œuvre des politiques, il est donc temps de penser à l’exécution des politiques. Il y a trois phases qui sont très importantes. Le personnel au niveau de l’ICANN de la GNSO devrait pouvoir participer à la mise en œuvre et à l’exécution.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Edmon.

Ensuite, nous avons Constantine Roussos de .music avec sa présentation sur .music. Il va nous parler des défis de l’évaluation pour la communauté. Constantine, vous avez la parole.

CONSTANTINE ROUSSOS : Bonjour. J’espère que vous m’entendez bien ? Très bien, merci.

Nous allons commencer en parlant de notre expérience avec .music. Nous sommes passés à travers tous les processus, toutes les étapes, les objections, les objections de la communauté, les objections juridiques, les évaluations, 10 demandes de reconsidération. La seule chose que nous n’avons pas faite, c’est l’IRP. Nous avons donc beaucoup d’expérience avec ce processus et c’était vraiment un cauchemar et bien sûr, très onéreux lorsqu’il s’agit des objections communautaires et tout le reste. Nous pouvons passer à la première diapositive... deuxième diapositive.

Edmon, bien sûr, en a parlé. Il s’agit de l’exécution. Le concept était erroné. Donc l’exécution ne pouvait pas être parfaite, ou du moins acceptable. En 2007, le rapport de la GNSO disait qu’une communauté devrait être interprétée plus largement et devrait inclure un secteur économique, une communauté culturelle ou une culture dans ce sens-là comme la communauté musicale. La hiérarchisation des communautés n’était pas suffisamment développée et rationalisée dans le guide.

Pourquoi la note de passage était-elle de 14 sur 16 et non de 10 sur 16 ? Quand vous voyez les résultats, sur 27 applications de chaînes,

cinq ont réussi et aucune de ces applications n’a eu le maximum de 16 points. La méthode de notation était subjective, donc il y a pour résultats des incohérences amplifiées par un manque de contrôle de qualité, de transparence ou de formation des évaluateurs.

Le problème avec cela, c’était que beaucoup du personnel de l’ICANN qui avait conçu l’évaluation est parti et les nouvelles personnes qui sont arrivées n’étaient pas au courant de ce qui se produisait. Il faut donc former les évaluateurs et il faut aussi se former soi-même. Il faut que tout le monde puisse comprendre l’historique de la communauté. Et cela, au début, était une recette pour le désastre.

Nous nous sommes rendus compte qu’avec l’IRP et avec d’autres choses relatives au DIDP, les évaluateurs n’avaient aucune connaissance dans le domaine de la candidature. Ils n’avaient pas l’expertise sur le sujet en question. Nous avons essayé de comprendre qui faisait partie de l’équipe d’évaluation et ils n’avaient vraiment pas l’expertise nécessaire.

Quand on regarde les objections de la communauté – vous savez, cela coûte des centaines de milliers de dollars –, on voyait que certains panelistes avaient quand même de l’expertise. Ma question était celle-ci : comment est-ce que les objections de la communauté peuvent coûter des centaines de milliers de dollars en quelques mois alors que le CPE a pris six mois et seulement 20 000 \$? Qui travaille pour 20 000 \$ pour être un expert ? Rien n’était cohérent. Au niveau de la résolution, cela a bénéficié aux personnes les plus avantagées

financièrement. Nous avons été quelques-uns uniquement qui ont réussi.

La définition de la communauté qui provient de la GNSO a été restreinte dans les lignes de conduite. Et l’EUI a fourni une interprétation beaucoup plus étroite par rapport à la définition de la communauté. Et les dossiers de demande d’application n’étaient pas au niveau, n’étaient pas crédible.

Je vais vous donner un exemple d’un des problèmes que nous avons eus. Définir la communauté, c’est ce qui détermine le succès. Ce ne sont pas vos politiques d’enregistrement, ce n’est pas la coalition, une coalition très forte de musiciens, c’est la définition de la communauté. C’est cela qui est un petit peu ridicule, qui est un petit peu fou. On a passé 99 % de notre temps à obtenir des lettres de soutien, à faire de la sensibilisation auprès de la communauté. Et comment définir la communauté dans votre dossiers de demande, c’est ce qui ne convenait pas – c’est ce qu’on nous a répondu.

Ils ont utilisé cette définition et ils ont déduit des points, parfois des points doubles. Ils ont compté cela comme des erreurs. C’est comme faire des mathématiques et ne pas avoir les bons chiffres au début. Le résultat final sera peut-être mauvais, mais vous pouvez trouver la bonne méthode pour résoudre le problème ou l’équation.

Une communauté, c’est une alliance logique de communautés, par exemple une fédération internationale de communautés nationales. Elles sont toutes viables tant qu’il y a une reconnaissance de la

communauté parmi les membres. Donc il doit y avoir clairement délimitée et organisée une communauté préexistante à 2007.

Donc .music a défini la communauté musicale comme une communauté organisée et strictement délimitée de personnes, d’organisations, d’entreprises, une alliance logique de communautés en rapport avec la musique. C’était une définition que nous avons adoptée par rapport à la définition qui était dans le guide de candidature. Nous avons une alliance très forte, des lettres de soutien, on a présenté des valeurs partagées, des politiques d’enregistrement qui ont obtenu les notes maximales. L’alliance que nous avons mise en place était très influente. Il y a des organisations musicales très puissantes dans tout le monde. Nous avons de nombreuses fédérations qui étaient représentées et qui existaient bien avant 2007. Il y en avait une qui était fondée en 1933 (IFPI) ou en 1948 pour ce qui est de la FIM.

Dans le rapport de la CPE, on n’a jamais mentionné cette définition, qui était pourtant très explicite. Qu’est-ce que l’on peut faire ? Qu’est-ce qu’a fait l’EUI ? Ils n’ont pas utilisé la même définition, ils ont utilisé des termes incorrects. Donc cela a été le problème. On a demandé s’il y a un recours et cela a pris trois ans pour résoudre cette situation et c’était un petit peu trop tard puisqu’il y a eu ce contentieux.

Le problème que nous avons eu, c’est qu’il y avait beaucoup de failles et de lacunes. Il y avait un consensus que les TLD communautaires étaient conçus pour servir l’intérêt public mondial, mais l’ICANN n’a

pas de définition claire de cet intérêt public mondial. Il faut servir l’intérêt public mondial – c’est ce qu’on nous dit.

Le problème, c’est qu’il y avait une apparence de conflit d’intérêt qui existait sans qu’on puisse avoir de recours. Nous avons eu un directeur du magazine *The Economist* qui travaillait avec nous et cela a créé des problèmes. Il n’y avait pas de mécanisme d’appel qui existait et l’ICANN a tout simplement dit : « On pourra avoir un recours s’il y avait eu violation de procédure établie. »

On a eu la question des PIC qui s’est posée et on a eu ces problèmes avec les évaluateurs, mais on n’a pas eu recours, on n’a pas eu cette possibilité de revoir notre dossier. Donc il y a un problème au niveau de la diligence raisonnée provenant de l’ICANN, qui a besoin véritablement de beaucoup de faits devant eux et qui n’a pas véritablement travaillé au niveau de la transparence.

Dans les statuts de l’ICANN, véritablement, ce que l’on voit, c’est que l’ICANN prend la décision finale et qu’en fait, il y a des recommandations qui proviennent du panel de révision indépendant. Donc l’ICANN et son Conseil d’Administration ont beaucoup de pouvoir ; on ne peut pas avoir des recours en justice, c’est tout à fait impossible. Et véritablement, c’est l’ICANN qui était favorisée et c’était un véritable problème – c’est toujours un problème, je pense. Et je pense que les statuts de l’ICANN ne sont pas solides et qu’on ne peut rien faire contre l’ICANN, qui est une entité déposée en Californie selon les règles juridiques de la Californie.

Quelles seront mes recommandations? Un dossier connaissant le succès doit être basé sur le soutien de la communauté – c’est 99 % des efforts. Il doit y avoir des efforts au niveau de la communauté qui doit être bien définie mais qui parfois est une définition subjective. Il faudrait définir l’intérêt public mondial et indiquer quel est son rapport avec la communauté en rapport avec la chaîne demandée. On a besoin, je crois, de plus de transparence par rapport aux évaluateurs, on doit savoir qui ils sont et il ne faut pas qu’il y ait d’apparence de conflit d’intérêt, il faut qu’ils soient au niveau, il faut véritablement qu’il y ait des mécanismes d’appel, dans le cadre de l’IRP également. La manière dont ils prennent leur décision, c’est très important. S’ils ne prennent pas de décision, cela repart vers le Conseil d’Administration de l’ICANN et c’est le problème, ils peuvent faire ce qu’ils veulent. Et on est dans un cercle vicieux. C’est un petit peu ce qui s’est passé avec .registry.

Nous avons réussi d’une manière miraculeuse, vraiment. On a donc passé un contrat mais on avait des mécanismes de responsabilité que nous avons dû retirer pour qu’ICANN ne puisse pas être responsabilisée véritablement par rapport à cela au niveau contractuel. Cela, c’est véritablement une faille juridique absolument extraordinaire, mais nous avons réussi à faire .music.

Voilà tous ces mécanismes de responsabilité par rapport à l’ICANN, qui doit vraiment [inaudible] plus ses responsabilités.

gTLD : élargissement du cercle

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J’ai beaucoup apprécié d’écouter votre expérience et de votre les différents programmes. Vous avez dû véritablement naviguer, cela a été assez complexe. Pour nos prochaines séries, il est très important de prendre cela en compte.

Nous avons Christa Taylor à qui nous allons donner la parole.

CHRISTA TAYLOR : Merci beaucoup. Je vais parler du programme de soutien aux candidats. Je sais qu’il est tard pour beaucoup d’entre nous, nous allons essayer de trouver un petit peu d’énergie pour parler un peu des effets-leviers de ce programme de soutien aux candidats. C’est difficile de résumer tous les débats que nous avons eus par rapport au programme de soutien.

Comme l’a dit Edmon, il est très important d’élargir le cercle. Comment pouvoir créer de meilleurs résultats, de meilleures procédures ? Comment peut-on améliorer le programme ? On a besoin d’effectuer des changements, on a besoin d’avoir des résultats plus au niveau.

Nous avons différents domaines dans lesquels nous pouvons agir, prendre plus conscience. On a parlé de la période de communication – je crois que cela peut être amélioré. Six mois au minimum de communication, c’est absolument nécessaire pour s’assurer qu’il y ait assez de temps pour faire plus de sensibilisation durant cette première série. Il faut que ce soit cohérent, qu’il y ait un processus cohérent par rapport à ces séries de nouveaux gTLD.

On a beaucoup parlé également de l’amélioration du processus, différents outils de communication avec des sites web dédiés par exemple, un soutien avec des base de données, avec un système de notification et d’avis, avec des mises à jour, un système de réponse aux consommateurs qui soit solide avec un clavardage, avec la possibilité de communiquer. Nous avons également une expansion géographique qui est nécessaire. On doit réfléchir à l’intégration des pays du Sud qui existent dans le monde entier.

Pour revenir un petit peu en arrière, pour les candidats qui étaient un petit peu au milieu de la mêlée qui venaient peut-être de régions peu desservies, ces candidats doivent être mieux situés pour obtenir des TLD. Il faut qu’ils soient plus préparés à se mettre sur le marché. Il ne faut pas les limiter. Il faut vraiment avoir une base de candidats qualifiés qui doivent véritablement être en mesure de pouvoir déposer des dossiers solides. Pour avoir de meilleurs résultats, on a besoin d’experts régionaux, aussi de personnes qui vont être en confiance et qui vont pouvoir développer des plans commerciaux qui s’adaptent à la région.

Cela, c’est vraiment la manière de créer de meilleurs résultats. D’un autre côté, à quoi vont-ils ressembler, ces meilleurs résultats ? Comment on va mesurer ces résultats ? Je crois qu’évidemment, il faut des chiffres, des statistiques. Potentiellement, on pourrait inclure ces statistiques, on pourrait les concevoir. Par exemple au niveau de l’éducation, il y a un certain nombre de candidats peut-être, il y a les manifestations qui se sont tenues. Est-ce qu’il y a beaucoup de

prestataires qui offrent des services gratuits ? Quel était le volume d’approbation ? On met la barre assez basse et je crois qu’on peut réviser le programme plus tard.

Et une fois que c’est lancé, est-ce que l’entreprise a connu le succès ? Est-ce qu’il y a eu beaucoup de titulaires de nom de domaine qui se sont présentés ? Quel est le pourcentage par rapport aux DUM et aux utilisateurs de l’internet dans la région ? Nous allons passer à la prochaine diapositive.

Voici les recommandations au niveau des politiques que nous avons. C’est très large, donc vous pouvez réfléchir un petit peu plus à cela. Mais je crois que le changement le plus significatif, selon moi – et on en a déjà parlé un petit peu tout à l’heure – c’est que dans la série antérieure, les candidats qui n’ont pas été retenus n’ont jamais pu reposer un dossier et vraiment revenir avec un autre dossier. Ils n’ont pas été qualifiés et n’ont pas eu la possibilité de, par exemple, collecter plus de fonds. Donc il faut voir qu’il n’y ait pas de manigance par exemple, qu’il n’y ait pas d’escroquerie qui se passe. Il faut en effet parfois avoir la possibilité de pouvoir payer les frais nécessaires pour le dépôt de ces dossiers.

Comme je l’ai déjà dit, le soutien pour les candidatures doit être ouvert à tout le monde, peu importe leur localisation géographique. Il faut que ce soit fait pour tous les groupes. Ils ne devraient donc pas être limités à une région spécifique.

Pour les candidats, il faut étendre et sensibiliser dans des régions qui soient moins développées. Dans les régions sous-développées, nous savons qu’il y a d’autres questions qui les inquiètent. Les noms de domaine ne font certainement pas partie de leurs priorités.

Mais au-delà du coût, quand il s’agit des frais de candidature, il faut inclure tous les honoraires – les honoraires d’avocats, etc. – il faut avoir des programmes de mentorat, il faut pouvoir aider pour que ces gens-là puissent obtenir des commerces qui soient durables. Il faut donc augmenter les activités de sensibilisation, il faut aussi obtenir des partenaires qui puissent éduquer et pousser la sensibilisation dans plusieurs régions. Il faut, bien sûr, qu’il y ait assez de temps pour pouvoir le faire.

Ensuite, l’ICANN devrait aussi évaluer d’où vient le financement si un financement supplémentaire pourrait être nécessaire pour soutenir ces programmes. Nous parlons des enchères. Si le soutien des candidatures et si ces candidatures sont dans des ensembles conflictuels, il faut qu’il y ait des discussions qui soient mises en place pour fournir des mécanismes pour aider à mettre à un niveau d’égalité toutes les entités. Il faut aussi s’assurer que nous rejoignons les bons candidats et qu’on leur fournit le support adéquat.

Ensuite, il faut demander des informations de retour pour que ce programme puisse inclure la réduction ou l’élimination des frais d’enregistrement. Certaines personnes disent oui ou non. Quel est l’équilibre que l’on pourrait mettre en place ? C’est une question qui

est encore en débat aujourd’hui. Chacun a son opinion mais des informations seraient utiles.

Voilà, c’est donc ma révision pour l’instant sur les aspects du programme de soutien aux candidats. Nous espérons pouvoir étendre la sensibilisation, améliorer la communication, faire du mentorat et nous espérons pouvoir ainsi obtenir plus de soutien pour les candidats.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour cette mise à jour, Christa.

Je voudrais aussi mentionner que je vois qu’il y a un bon débat qui est en cours dans le chat. Vous pouvez aussi poser vos questions sur le chat si vous avez des questions pour les panelistes. Je vois qu’il n’y a qu’une question pour l’instant.

Nous allons ouvrir la discussion après la présentation de notre dernier paneliste. Si vous voulez vous mettre dans la file des gens qui veulent parler, vous pouvez bien sûr poser la main et on ouvrira votre micro pour que vous puissiez parler. Bien sûr, vous pouvez mettre vos questions et commentaires sur le chat.

Maintenant, nous avons Justine Chew d’At-Large. Elle va vous parler de l’évaluation de priorités de la communauté et de l’intérêt d’At-Large sur cette thématique et sur le programme en question. Justine, vous avez maintenant la parole.

YEŞİM NAZLAR : Il y a Tijani qui a levé la main. Est-ce que vous voulez l’écouter maintenant ou est-ce qu’on lui parlera après la présentation ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J’aimerais attendre la fin des présentations pour que tout le monde soit inclus parce que je suis un petit peu concerné par le temps qui nous est attribué. Nous allons passer à Justine et ensuite, nous prendrons les questions.

JUSTINE CHEW : La bonne chose quand on fait sa présentation en dernier, c’est que les experts qui sont passés avant moi ont déjà parlé du concept, donc cela va être plus facile pour moi.

Tout d’abord, je voudrais exprimer mes regrets ; je ne peux pas vous voir en personne à Kuala Lumpur, et on doit mettre le blâme sur la covid-19.

Comme Olivier l’a dit, je suis une des 15 membres du comité consultatif d’At-Large, ou l’ALAC, comme on le connaît bien. C’est l’entité à l’ICANN qui s’exprime sur les opinions et les inquiétudes des utilisateurs finaux. On nous appelle la communauté At-Large ou At-Large en général.

Techniquement, toutes les personnes qui utilisent l’internet sont des utilisateurs finaux. Comme à l’At-Large on parle d’utilisateurs finaux, on parle de différentes catégories d’utilisation. Par exemple vous et moi, nous utilisons l’internet pour trouver des informations, lire les

nouvelles, faire des courses, faire des réservations au restaurant et nous communiquons aussi dans nos communautés. Il ne s’agit pas autant d’utiliser des noms de domaine pour faire des affaires ou pour enregistrer des noms de domaine ou pour investir.

Quand on parle de l’utilisateur final, on peut voir que dans l’espace du marché des noms de domaine, ce qui concerne l’At-Large s’applique à la confiance du consommateur. Et bien sûr, les êtres humains sont des créatures sociales, donc elles se retrouvent en groupe et c’est là que les TLD communautaires sont importants pour nous. On s’attend à ce que ces TLD soient gérés à l’avantage de la communauté.

Dans le contexte de cette séance, élargir le cercle des candidats aux gTLD nous permet de nous focaliser sur l’augmentation de la diversité au sein des parties qui gèrent les TLD dans l’espace des noms de domaine. Il faut donc être plus inclusifs avec les nouveaux candidats, les plus petites entités, les plus petites entreprises ou groupes ou les candidats qui sont des candidats pour la première fois, des plus petits registres qui opèrent des communautés niches de noms de domaine par rapport aux autres entités, les autres communautés qui ont plus d’argent comme l’ont dit les autres panelistes.

Il y a deux domaines qui sont spécifiquement conçus pour aider les plus petits candidats pour qu’ils obtiennent des noms de domaine niches. Ces domaines sont le soutien aux candidats et la catégorie des candidatures communautaires pour des nouveaux gTLD.

Nous savons que ces candidatures communautaires peuvent opter pour une évaluation communautaire (CPE). Et cela se produit si la chaîne pour laquelle ils déposent une candidature n’est pas un ensemble conflictuel. Il ne faut pas qu’il y ait d’autres candidatures pour la même chaîne ou des chaînes similaires. Prochaine diapositive s’il vous plaît.

Il y a beaucoup d’informations sur cette diapositive, je ne vais pas discuter de tous ces détails, mais nous savons que l’évaluation de la communauté est une évaluation qui est basée sur les candidatures basées sur la communauté. On utilise quatre critères qui couvrent toutes les informations. Il faut 14 points sur 16 pour être approuvé.

On revient en arrière pour voir comment fonctionnaient les candidatures en 2012, comme on le voit à l’écran. Comme Constantine l’a mentionné, il y avait 27 candidatures qui étaient basées sur la communauté qui incluaient 23 chaînes. Vous voyez, c’est un aperçu que j’ai tiré de la page web du site ICANN. S’il y a des erreurs de données, c’est sur cette page que j’ai trouvé les informations. Comme vous voyez, il y avait 27 candidatures communautaires qui incluaient 23 chaînes. Si vous observez ces 27 candidatures, je ne vois que cinq candidatures qui pourraient être structurées sur des programmes de base au niveau de la communauté. Les autres sont celles que j’ai surlignées de façon horizontale. Vous avez déjà entendu Edmon en parlé quand il a parlé du .kids et Constantine quand il a parlé de .music. Ce que je voulais dire, c’est que la plupart de ces candidatures

proposaient d’utiliser leur chaîne sélectionnée mais forcément dans un contexte commercial. Par exemple, vous avez celui de .radio.

C’est important car ces candidatures communautaires de TLD sont évaluées par des panelistes du CPE qui ont peu d’expertise dans ce sens. Ils ont interprété les critères d’évaluation qui portaient préjudices. C’était des communautés qui n’étaient pas forcément organisées, moins structurées, qui n’avaient pas tellement d’argent. Mais encore, c’était des groupes communautaires.

On se demande pourquoi c’était le cas. Vous voyez, là, il n’y avait que cinq candidats qui ont réussi. Donc il faudrait que le processus CPE qui favorise la communauté professionnelle n’aille pas dans ce sens. Puisque nous n’avons pas beaucoup de temps, je ne peux pas entrer dans les détails des défis vis-à-vis de la CPE. Nous avons identifié cela dans la présentation de Constantine et d’Edmon. Nous avons déjà du contexte dans ce sens. Dans tous les cas, beaucoup de ces défis ont été tout à fait documentés et seront considérés dans le processus des nouveaux gTLD par le groupe de travail.

Je voudrais quand même souligner cinq de ces cas. Les interventions que l’At-Large va mettre en place touchent à ces cinq défis. Il y a une perception que les panelistes n’ont pas évalué les candidatures de façon adéquate et n’ont pas utilisé les critères CPE. Il y a eu aussi un seuil très élevé ; il fallait avoir 14 points sur 16. Il y a le niveau de transparence et de prévisibilité dans le processus qui était compliqué. Le coût était important. Il y a aussi un déséquilibre dans les révisions.

Et ensuite, il y avait des conflits d’intérêt au niveau des panelistes. Est-ce que vous pouvez passer à la prochaine diapositive s’il vous plaît ?

Tout à l’heure, j’ai mentionné qu’il y avait deux domaines dans lesquels At-Large pensait qu’il y avait des choses importantes à faire pour aider les candidatures niches de l’Afrique. Il y a donc des difficultés au sein du groupe de travail car il y a une tendance d’examiner les domaines par rapport aux sujets, par rapport aux thématiques. Si un élément était changé dans telle ou telle thématique, souvent il faut voir cela d’un autre point de vue.

Si on revient à ces deux domaines, les domaines qui inquiètent l’At-Large, ces deux domaines pourraient nous aider à élargir le cercle. Il y a des commentaires At-Large qui ont été développés par rapport au programme de soutien aux candidats. Nous avons eu beaucoup de délibérations à ce sujet.

Christa nous déjà parlé un petit peu de ces recommandations clés. Et nous pensons que pour améliorer ce système de soutien aux candidats, nous devons demander à l’ICANN de coordonner de manière très active l’aide gratuite pour les prestataires de service, par exemple, qui peuvent donner une aide. Il faut vraiment qu’il y ait beaucoup de communication, il faut qu’il y ait beaucoup de travail à la base pour qu’il y ait beaucoup de communications. Il faut vraiment aider ou soutenir ces candidats. De plus, il faudrait qu’il y ait un soutien financier pour les coûts opérationnels.

Nous notons que ce soutien financier sera étendu à beaucoup : des honoraires, des frais en rapport avec le dossier. Mais au niveau de l’intervention originale et du groupe de travail, nous avons pensé que le soutien financier devrait également être pour les coûts opérationnels. Il ne faut pas se limiter aux processus de préparation du dossier. Il faut vraiment aider les candidats les plus pauvres, les plus défavorisés pour qu’ils connaissent le succès.

Également, ce qui est important, c’est qu’il y ait une éducation au niveau du modèle commercial, une formation qui soit apportée, des experts pour écrire et concevoir un plan commercial pour s’assurer que les candidats comprennent bien dans quel type et quel secteur ils s’engagent. C’est véritablement une entreprise. Il y avait 2 millions \$ pour ce soutien au programme aux candidats. On a besoin de plus de fonds ; 2 millions \$ ne suffiront pas pour la prochaine série.

Dernier point, nous avons eu des personnes qui n’étaient pas satisfaites de cela. C’est véritablement de réfléchir aux ensembles conflictuels par rapport aux chaînes. Christa en a déjà parlé un petit peu.

Au niveau du CPE, au niveau de l’évaluation de la priorité communautaire, ce que je vais essayer d’expliquer ici, c’est en rapport avec les recommandations du groupe de travail sur les procédures ultérieures. Mais il y a des éléments qu’on n’a pas encore gérés. Pour être clair, pour améliorer l’évaluation au niveau de la communauté pour qu’il n’y ait pas de préjugés, nous voulons véritablement que trois domaines soient modifiés.

Premièrement, une participation accrue de la communauté au niveau du prestataire de service CPE. On a besoin d’experts de la communauté qui soient sur le panel CPE. Là aussi, c’est quelque chose qui n’a pas plu. On veut s’assurer véritablement qu’il y ait une participation de la communauté dans la sélection du panel de la CPE. Il faut vraiment que ces experts soient au niveau et conviennent. Nous allons voir les critères désirés, les listes courtes, la sélection finale, les termes contractuels par rapport aux prestataires de service.

Deuxièmement, les changements au processus même d’évaluation de la priorité communautaire. Les mécanismes pour gérer les conflits d’intérêt au niveau des panelistes. Avant que l’évaluation principale se fasse, il faut que ces problèmes soient réglés.

L’élimination possible, deuxième point, de soutien documenté de l’opposition. Parce que ce qu’on a noté lors de la dernière série que cette évaluation de la priorité communautaire avait une deuxième série de commentaires, si vous voulez. On pouvait à la dernière minute indiquer une opposition et cela avait un impact sur les notes que ces candidats recevaient. Et cela engageait des coûts également parfois.

Donc on devrait éliminer ces appels supplémentaires pour une opposition documentée. Je crois que cela permettrait de limiter les coûts, de limiter les délais, d’avoir un calendrier plus court. Il faut qu’on voie cela de près et nous pensons que cela apporterait plus d’équité.

Un mécanisme d’appel, nous en avons tous parlé. On s’est concentrés là-dessus. Il y a une recommandation pour créer un mécanisme limité d’appel qui n’existait pas lors de la dernière série.

En ce qui concerne les critères et les lignes de conduite de la CPE, nous voudrions avoir une interprétation plus large et plus flexible du terme communauté, de ce concept, des groupes organisés qui ont moins de ressources, qui sont moins structurés, qui peut-être sont moins organisés même.

L’inclusion également d’une expertise provenant du terrain, provenant de la communauté, avoir des experts communautaires dans le panel – cela n’a pas plu non plus, cela a été repoussé. Nous voudrions dans les lignes de conduite qu’il y ait véritablement une expertise communautaire, notamment lorsqu’un dossier est en rapport avec une communauté questionnant les droits de l’homme par exemple, les petites communautés linguistiques par exemple, les communautés culturelles.

Également, un ajustement par rapport aux critères, sous-critères et lignes de conduite pour la notation, pour les scores, pour éliminer en effet ces préjugés ou partis pris pour les communautés qui ne sont pas conventionnelles comme je le disais, les minorités, les communautés linguistiques, culturelles, groupes ethniques.

En ce qui concerne ces critères et sous-critères, il y a la délimitation. Il faut qu’il y ait une prise de conscience de la communauté au sein de ses membres avec les communautés sur le terrain au niveau local.

C’est très difficile de délimiter cette communauté, de définir les frontières de cette communauté, ce critère particulier de reconnaissance, pas seulement au niveau de la délimitation mais également d’autres sous-critères. Si vous n’avez pas un bon score dans un sous-critère, vous allez avoir un mauvais score sur le critère ; c’est tout à fait dommage. Donc les critères doivent être évalués différemment les uns des autres ; ils ne doivent pas être en rapport.

Éviter un déséquilibre en considérant l’opposition par rapport au soutien. Les personnes qui sont en opposition devraient être identifiées parce qu’il peut y avoir des conflits d’intérêt qui existent à ce niveau. Donc il faut qu’il y ait plus de clarté, de pertinence et plus de connaissances lorsqu’il y a une opposition. Il faut que cela existe dans les lignes de conduite de la CPE.

Et finalement, le seuil doit être abaissé à 12 plutôt que d’être 14 sur 16. Ce doit être un seuil plus bas pour obtenir cette évaluation de la priorité communautaire pour que les petites communautés niches puissent être acceptées. Nous pensons également qu’on devrait multiplier certains scores s’il y a vente aux enchères.

Je vais m’arrêter là et conclure en disant qu’At-Large a produit deux documents. Nous sommes beaucoup intervenus au niveau de la CPE. Nous avons de nombreuses notes et nous avons un deuxième document, une révision des critères et des lignes de conduite qui proviennent des dossiers antérieurs de la CPE. Nous avons révisé cela, nous essayons de pousser un petit peu les choses pour bénéficier

véritablement aux petits TLD, aux petits groupes pour leur donner plus de chances d’obtenir de nouveaux gTLD.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine. Je vois qu’il y a beaucoup sur le chat. Pour les questions également, nous en avons beaucoup. Il y avait une question par rapport aux TLD. J’ai envoyé une note. Nous allons passer en revue la liste des intervenants et nous allons répondre aux questions de Joanna.

Mais nous avons Tijani Ben Jemaa qui va être notre premier intervenant. Tijani, vous avez la parole. Tijani, on ne vous entend pas. Vous devez allumer votre micro, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Merci Olivier.

Je suis d’accord avec Edmon que ce programme n’a pas été fait pour élargir le cercle. Et la CPE ne fonctionnait pas – je parle de cette série de 2012. Ce n’était pas au niveau.

Vous savez, j’ai travaillé à ces groupes de travail et au niveau de la communauté de l’ICANN, il y a des personnes qui pensaient que ce sont des programmes uniquement pour les personnes qui peuvent payer 125 000 \$ ou plus. Ce sont des frais considérables et ce n’est pas normal. Dans la communauté, les plus pauvres ne peuvent jamais déposer des dossiers de demande. Même ceux qui étaient contre le soutien se sont joints au groupe et dans ce groupe, il y a des

personnes qui ont essayé de pousser fortement pour avoir des critères très durs. Et nous avons des critères très durs.

Je suis d’accord avec vous. Le programme de soutien ne fonctionnait pas. Nous avons quelques fonds pour 14 dossiers mais en fait, il y a trois dossiers uniquement qui ont été retenus et qui ont obtenu un soutien. On n’encourageait pas assez les personnes à utiliser ce programme de soutien aux candidats. Et il n’y en avait qu’un seul qui a respecté les critères et qui a été aidé par la CPE. Après tant de travail, les résultats étaient vraiment zéro.

Je suis d’accord également avec Constantine qui a dit que la CPE avait des critères un petit peu différents et que le résultat n’était pas satisfaisant non plus. Je vois qu’il y a beaucoup de personnes qui ont parlé des critères et je crois qu’on a besoin de critères subjectifs mais également d’objectifs parce que sans eux, nous aurons peut-être obtenir l’opposé par rapport à l’intention du programme.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Tijani. Ce que je suggère, parce que je vois bien sûr qu’il y a quatre mains levées, nous allons parler aux deux premières personnes et recevoir des réponses.

Liz Orembo, vous avez la parole.

LIZ OREMBO : Merci. Je m’appelle Liz Orembo. Je suis à Nairobi au Kenya. Je pose une question... Je voudrais parler de la candidature communautaire quand il s’agit des conflits. Est-ce qu’on a vu des candidatures qui étaient conflictuelles ? Et dans ce cas, est-ce que la candidature a échoué ? Et quel est l’impact du conflit dans ce sens ? Je pense qu’il serait juste de passer par la juridiction de cette propre communauté.

Et deux, je crois que Justine a parlé des différentes communautés et du support de base. Donc ma question est celle-ci. Quand une candidature est faite, est-ce qu’elle doit choisir ou est-ce que c’est en accordance avec les gTLD ? Est-ce que la candidature doit justifier que cette candidature est faite par une communauté seulement ?

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci de votre question. Y a-t-il des commentaires ou des réponses de la part des panelistes ?

JUSTINE CHEW : Si j’ai bien compris la question – excusez-moi si je n’ai pas bien compris – quand un candidat pose sa candidature pour un gTLD, il doit en premier indiquer le fait qu’il fait une candidature communautaire. Il essaie d’obtenir un TLD pour une communauté. Durant le processus, il doit expliquer pourquoi ce TLD doit lui être délivré. Cela dépend, bien sûr, de la communauté qui est ciblée et

comment cette candidature est structurée. Cela dépend de la chaîne en elle-même et de la communauté qui est ciblée par le candidat.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous allons passer à la file d’attente. Je vois qu’il y a davantage de mains levées. Passons à Sébastien Bachollet.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je vais vous parler en français parce que je crois que nous avons les outils pour cela. Est-ce que vous voulez bien me confirmer que c’est possible ?

YEŞİM NAZLAR : Oui, vraiment, vous pouvez parler français. Nous avons des interprètes français et espagnol. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Excusez-moi pour ceux qui auraient des difficultés pour vous joindre aux traductions en espagnol et en anglais, mais je pense que c’est utile d’utiliser ces outils.

D’abord, merci aux quatre participants, intervenants, présentateurs très intéressants, utiles. De temps en temps, je me retrouve 10 ans en arrière. Et juste pour un peu d’histoire ou d’amusement, il y a 10 ans très exactement, le même jour, le 23 juin, à la réunion de l’ICANN à

Bruxelles, il y avait une réunion sur le même sujet qui s’appelait en anglais *Reducing barriers in new gTLD creation in developing regions*, comme comment réduire les barrières pour la création de nouvelles extensions dans les régions en développement, exactement le 23 juin 2010.

On n’a pas tant progressé que cela depuis 10 ans, malheureusement. Tijani l’a dit tout à l’heure et je soutiens absolument ce qu’il a dit. Je peux même ajouter que certains ont participé là en disant clairement qu’ils y étaient pour faire en sorte que ce soit le plus difficile possible pour les organisations qui voulaient du soutien ou pour les critères de communauté, parce qu’ils savaient qu’ils seraient en concurrence avec eux et que pour être en concurrence avec eux, il fallait qu’ils soient le plus affaiblis possible, donc que ce soit le plus compliqué pour passer les barrières.

Donc j’aimerais bien qu’on revienne sur des situations plus saines. Et on parle de beaucoup de gens qui ont la peur qu’il y ait des gens qui jouent avec le système. Ce n’est pas ceux dont on avait peur qui ont joué avec le système, c’est ceux qui savaient qui ont joué avec le système, les machines à *cash* qui ont à la fois causé beaucoup de candidatures et qui ont fait en sorte de faire des solutions privées pour garder leur argent, etc. ; c’est eux qui ont joué avec le système.

Dernière chose – parce que je ne veux pas être trop long –, c’est qu’il faut qu’on fasse attention dans l’usage du mot « niche ». Depuis 20 ans, une extension a du succès s’il y a beaucoup d’applications, s’il y a beaucoup de noms de domaine. Le .fr qui n’a que 3,5 millions noms de

domaine maintenant est beaucoup moins apprécié que le .uk ou que le .de parce qu’ils ont plus de 10 millions de noms de domaine. Et c’est la même chose dans le monde des gTLD, « C’est tout petit donc cela n’a pas d’intérêt. » Donc peut-être qu’il faut qu’on trouve un autre mot que « niche », mais il faut absolument qu’il y ait des gens qui soient contents d’avoir leur TLD, qui soient contents même s’ils n’ont pas 100 millions de noms de domaine comme le .com.

Encore une fois, merci pour cette intéressante réunion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Sébastien, merci pour votre commentaire.

Malheureusement, je vais être obligé de fermer la file d’attente parce que nous arrivons à la fin de notre réunion. J’ai Holly Raiche qui attend et Benjamin Chong Castillo qui vient de lever la main aussi. Nous allons ensuite...attendez. Assurez-vous que vos commentaires sont courts parce que nous n’avons pas assez de temps. Holly, vous pouvez prendre la parole.

HOLLY RAICHE : Excusez-moi, mon micro était éteint.

Constantine, vous avez parlé des mécanismes. La réponse de Justine aussi nous disait...

Est-ce que vous avez travaillé avec Justine ? Il n’y a pas de mécanisme d’appel. Et vous Constantine, que pensez-vous ? Quels sont les

gTLD : élargissement du cercle

mécanismes qui devraient être présents ? Justine, vous pouvez parler avec Constantine, mais peut-être, essayez d’avoir une entente à savoir ce qui devrait être disponible dans ce sens.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, vous voulez dire quelques mots ?

JUSTINE CHEW : J’ai mentionné que le groupe de travail va introduire un mécanisme d’appel et on ne doit pas confondre cela avec des mécanismes de redevabilité qui sont déjà inclus dans les statuts. Ce nouveau mécanisme à défi limité est mis en place pour faire face aux défis relatifs aux décisions d’évaluation et pour faire appel aux objections et aux refus. Cela couvrirait tout ce qui est des processus d’évaluation et d’objection.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

Hadia, vous voulez prendre la parole ?

HADIA ELMINIAMI : Merci à tous les présentateur et merci de me donner la parole.

Il y avait une question de Joanna au sujet de la promotion des programmes et de la sensibilisation quand il s’agit des nouveaux programmes de gTLD. Il y avait aussi deux ou trois commentaires dans

ce sens quand on parle du centre d’entrepreneuriat du DNS qui avait été mis en place pour protéger l’industrie des noms de domaine en Afrique et au Moyen-Orient. Notre stratégie dès le départ incluait la promotion de ces nouveaux gTLD de ces programmes et fournir du soutien et des conseils lorsqu’ils étaient nécessaires. ICANN Org au Moyen-Orient avait un plan régional qui incluait aussi dans sa mise en œuvre pour l’année fiscale 2021 un centre. Nous planifions avec le soutien d’ICANN Org et la GSE dans la région de mettre en place des ateliers de travail liés à l’éducation de la communauté au sujet de la nouvelle série de gTLD et aussi de fournir du soutien et des conseils.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia.

Benjamin Chong Castillo, voulez-vous prendre la parole ? À vous.

BENJAMIN CHONG CASTILLO : Merci pour votre présentation. Nous devons penser aux personnes qui sont moins connectées. Par exemple chez nous en Amérique latine et dans la région des Caraïbes au niveau du langage, il y a encore énormément de soucis puisqu’il y a beaucoup de langues parlées par beaucoup de personnes. C’est très important.

D’après votre expertise, qu’est-ce qu’on peut faire pour atteindre des solutions pour tous ces candidats en Amérique du Sud et dans les Caraïbes ? Il faut qu’il y ait des solutions multilingues car il y a

beaucoup de personnes qui font partie de ces communautés spécifiques.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce qu’il y a un paneliste qui veut répondre à cette question ?

JUSTINE CHEW : La question est dirigée plutôt à l’extérieur de ce sujet. Nous parlons de TLD qui ne sont pas en anglais. Donc je me demande si Jeff Neuman ou Cheryl, qui sont coprésidents du groupe de travail SubPro, pourrait répondre à cette question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je ne vois pas Jeff, je regarde la liste des participants. Cheryl est là je crois. Le problème que nous avons, c’est que nous utilisons le système de webcast. Mais Cheryl Langdon-Orr est avec nous, je crois. On va lui demander d’allumer son micro et de prendre la parole. Cheryl, cela ne semble pas marcher. Nous avons des problèmes techniques. Nous nous en excusons.

Benjamin, je crois qu’on va vous répondre un petit peu plus tard. On vous apportera une réponse. Nous vous remercions de votre question.

J’aimerais conclure puisque le temps imparti s’est écoulé. Mais nous avons Jonathan Zuck qui va conclure.

JONATHAN ZUCK :

Merci de me donner la parole.

Je voulais remercier tout le monde du panel d’avoir participé à cela. Je vois qu’il y a encore beaucoup d’autres points à débattre. Je crois c’est très bureaucratique, c’est très lourd comme système, cela coûte très cher aussi. Je crois que le concept d’évaluation de priorité communautaire avec des consultants externes et ainsi de suite pour voir qui va gagner au niveau d’un ensemble conflictuel, il ne s’agit pas des dossiers de demande qui sont des niches comme on le disait. Et je crois qu’on essaie de soutenir des personnes dans des parties moins avancées du monde. Je me demande si on devrait reculer un petit peu et essayer d’envisager le système de l’extérieur pour peut-être avoir des sites web et des services d’hébergement, comme Olivier l’a mentionné au début. Je me demande si on ne peut pas se réunir et avoir des domaines. Est-ce qu’on a besoin d’avoir des systèmes si complexes et si chers avec des seuils d’entrée si élevés ? Je crois qu’on pourrait avoir un meilleur système, même au niveau commercial, avec des prestataires de service qui font tout le travail de gérer un registre. On en arrive à 185 000 \$ avec des honoraires d’avocats et ainsi de suite. Cela me paraît vraiment trop élevé, cela ne me paraît pas convenir pour la possibilité d’avoir des petits gTLD. Je crois que c’est vraiment seulement pour les gros volumes.

Il faut penser de manière créative et passer à la modernité. On a une nouvelle infrastructure maintenant qui existe ; cela peut être beaucoup plus simple.

Merci de votre participation. Merci, c’est une conversation importante.

gTLD : élargissement du cercle

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous devons conclure. Merci à toutes et à tous. On se retrouve d’ici peu. J’espère que c’était intéressant comme séance. Nous allons continuer à y réfléchir. Merci beaucoup à nos interprètes également et au personnel qui a organisé tout cela en coulisses.

Je vous souhaite une bonne nuit ou matinée, et à bientôt.

YEŞİM NAZLAR : Merci beaucoup. Cette réunion est terminée ainsi que l’enregistrement.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]